

Avis voté en plénière du 14 janvier 2014

Transitions vers une industrie économe en matières premières

Déclaration du groupe de l'artisanat

L'avis appelle à un fonctionnement plus circulaire de notre économie.

La notion d'économie circulaire implique de mieux prendre en compte toutes les étapes de la vie des produits : de la conception au recyclage, en passant par le réemploi et la réparation.

Les entreprises de l'économie de proximité sont déjà parties prenantes dans ce processus.

En effet, certains métiers de l'artisanat sont, par nature, des acteurs incontournables de la réparation au quotidien, tout en offrant des services de proximité à la population.

La gestion des déchets comme les économies de matières premières, représentent, quant à elles, des préoccupations communes à tous les secteurs de l'artisanat ; la très grande majorité des entreprises s'impliquent dans des démarches de tri et de réduction de leurs déchets, aidées par leurs représentants professionnels qui initient des partenariats avec les autres acteurs des territoires.

Enfin, certaines entreprises de l'artisanat ont conçu des procédés innovants de valorisation de déchets issus de l'économie locale.

Toutes ces démarches confirment que la dynamique en faveur de l'économie circulaire est non seulement enclenchée, mais aussi qu'elle irrigue de nombreux secteurs d'activité.

L'ambition de l'avis est d'appeler à une généralisation de ce mouvement.

Cela exige, bien sûr, de mobiliser toutes les filières, autour d'objectifs associant autant l'amont que l'aval. Cela repose également sur l'implication des acteurs de tous les secteurs économiques, ainsi que sur la capacité à élaborer des stratégies collectives, adaptées aux spécificités de chacun, comme des dispositifs d'incitation et d'accompagnement aisément mobilisables par les TPE-PME.

En outre, les objectifs fixés pour la mise en œuvre d'une économie circulaire, doivent faire l'objet d'études d'impact quant à leur applicabilité par toutes les catégories d'entreprises. Concernant la réduction des déchets mis en décharge, par exemple, des alternatives, accessibles matériellement et financièrement, doivent être prévues.

Pour l'artisanat, la dimension locale est un autre élément fondamental de l'économie circulaire. À ce titre, il approuve la nécessité de développer des collaborations entre les acteurs des territoires, dans

toute leur diversité, afin de créer les synergies de nature à favoriser la réalisation de projets innovants et à renforcer l'efficacité des initiatives.

Enfin, l'évolution des modes de consommation doit accompagner ce mouvement.

L'affichage environnemental, dont les modalités pratiques restent encore à déterminer par secteur, pourrait venir compléter les stratégies d'éducation et d'information au développement durable.

En revanche, augmenter l'éco-contribution serait inopportun ; il faut au contraire inciter davantage à l'achat citoyen de produits éco-conçus.

En conclusion, l'artisanat considère que l'évolution souhaitée s'inscrit dans une logique globale dont la réussite dépendra de la mobilisation de tous les secteurs de l'économie ; à ce titre, il regrette l'approche essentiellement industrielle de l'avis qui lui semble trop restrictive.

Pour autant, il a voté cet avis.